



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENTS CA28 0023-52 ET CA28 0024-16

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-52 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA28 0023 A L'EFFET D'AGRANDIR LA ZONE R1-335 À MÊME LA ZONE P2-358 ET DE MODIFIER LES MARGES AVANT ET LATÉRALE MINIMALES À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE R1-335

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0024-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CA28 0024 A L'EFFET DE MODIFIER LES DIMENSIONS MINIMALES PRESCRITES DE TERRAIN AU TABLEAU POUR LA ZONE R1- 335

Lesdits règlements ont reçu l'approbation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, le 18 novembre 2025 (DA250136048).

Les règlements sont conformes au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier adjoint le 23 décembre 2025. Ils sont entrés en vigueur à la date de délivrance dudit certificat.

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Ils peuvent également être consultés en ligne.

Fait à Montréal, le 20 janvier 2026

La secrétaire d'arrondissement substitut
Diane Garand